ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 130489

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'article 6-1 de l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945 relative au statut du notariat. Un décret en Conseil d'État doit prévoir les conditions dans lesquelles le conseil supérieur du notariat centralise et diffuse les données relatives aux mutations d'immeubles à titre onéreux. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Grand
Circonscription : Hérault (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 130489
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2216
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)